

plus élevé. Pourquoi prêtons-nous de l'argent à des Américains à plus bas intérêt que nous ne sommes disposés à le faire pour les prêts consentis aux Canadiens? Je pourrais aussi ajouter que le pourcentage du prêt est plus élevé. Un prêt de 90 p. 100 est plus élevé que tout prêt officiel consenti aux termes de la loi nationale sur le logement. Le Gouvernement n'autorisera pas de prêts aux Canadiens au delà de 60 p. 100 du prêt global sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation.

L'hon. M. Winters: Les prêts consentis aux sociétés à dividendes limités sont de 90 p. 100.

M. Fleming: Suivant votre évaluation.

M. Pallett: Le ministre des Travaux publics ayant daigné faire une interruption, qu'en est-il du taux d'intérêt à l'égard de ces prêts?

Une voix: Quelles conditions?

L'hon. M. Winters: Trois trois quarts pour cent, monsieur le président.

M. Pallett: Ce ne sont pas des prêts à des particuliers. Ils ne sont pas consentis à des particuliers, comme c'est le cas pour celui-ci. Il s'agit d'un prêt à un corps public.

L'hon. M. Winters: Non, monsieur le président; ces prêts sont consentis à des compagnies à dividendes limités.

M. Pallett: C'est un prêt à une entreprise de logement à dividendes limités, un organisme sans but lucratif. C'est en fait la même chose qu'un organisme de l'État. N'égarez pas le monde avec une telle réponse. Ce n'est rien d'autre qu'une autre tentative d'égarer l'opinion.

M. Brown (Essex-Ouest): Avez-vous bien soupé?

L'hon. M. Winters: Il n'a pas lu le livre.

M. Pallett: Il y a une chose que j'aimerais bien savoir. Le Gouvernement n'a pas d'argent pour les municipalités. Oh non, il n'a pas un sou pour former des Canadiens qui pourraient instruire les gens. Il ne mettra pas un centime à la disposition des municipalités pour leur permettre d'élever le niveau actuel de l'instruction. Il a peut-être le sentiment que l'argent investi dans un pipeline à gaz a plus d'importance que des placements sur le peuple canadien pris dans son ensemble. Est-ce bien cela? Le premier ministre n'a même pas voulu recevoir les représentants de la fédération des professeurs d'université, lorsqu'ils sont venus le voir. Il s'y est refusé. Leur problème est évidemment du ressort provincial.

L'hon. M. Sinclair: Très bien.

[M. Pallett.]

M. Pallett: L'instruction des Canadiens n'est pas de la compétence de cette assemblée. Nous ne donnerons pas d'argent aux provinces afin qu'elles le refilent aux municipalités pour l'instruction de leurs enfants, oh non!

L'hon. M. Sinclair: La somme de 450 millions par an.

M. Pallett: Le premier ministre a dit: "Je ne recevrai même pas ces gens lorsqu'ils viendront me voir." Mais M. Clint Murchison, c'est autre chose! Répondons à quelques questions sur le pipe-line. L'entreprise est-elle économiquement saine? Le ministre ne l'a pas dit. Que le ministre nous réponde. L'est-elle?

M. Hodgson: Non, le premier ministre!

M. Pallett: Ou le premier ministre. Le premier ministre ne daigne pas ouvrir la bouche. Si l'affaire est bien fondée du point de vue économique, qu'on nous le dise. Qu'on nous dise à quoi nous nous engageons. On est fortement enclins à soupçonner que, si le taux d'intérêt est fixé à 5 p. 100, c'est qu'il y a des protagonistes de ce taux d'intérêt qui s'agitent aussi bien à Ottawa qu'à Washington. Qu'on réponde à certaines de ces questions. Si le premier ministre doute de l'opinion publique au sujet de cette entreprise pourquoi n'accepte-t-il pas, comme il l'a déjà dit, d'en appeler au peuple? S'il pense que l'entreprise est si bonne, alors que nous pensons qu'elle est si mauvaise, qu'il laisse à la population le soin d'en décider.

M. Hollingworth: Monsieur le président, je veux dire quelques mots au cours du débat. Je pense que l'élément essentiel de la question est celui du temps. Le temps est d'importance capitale. Je félicite le ministre du Commerce d'avoir souligné ce point de façon si succincte. Pour paraphraser un mot de Bernard Shaw: Ceux qui savent faire agissent; et ceux qui ne savent pas faire parlent. Le ministre appartient à la première catégorie. Que les honorables vis-à-vis n'oublient pas que la main qui tient depuis vingt ans le gouvernail de la prospérité et florissante économie canadienne est celle du ministre du Commerce. Ses détracteurs devraient mourir de honte.

Monsieur le président, je suis représentant de la province d'Ontario. Le trésorier provincial de la province, l'honorable Dana Porter, s'adressant à l'Assemblée législative ontarienne le 21 février, disait:

Il est non seulement souhaitable, mais il est absolument nécessaire qu'on prenne tous les moyens possibles de mettre à la disposition des habitants de cette province des approvisionnements abondants de gaz naturel.

Les honorables députés savent que l'industrie prend une expansion rapide partout au